

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 MAI 1882.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1882.

(Voir les nos 83, XIII, session 1880-1881, 140, session 1881-1882, de la  
Chambre des Représentants, et 66, session 1881-1882, du Sénat.)

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Président, le Baron BETHUNE, JANSSENS  
et DEVADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi présenté par le Gouvernement s'élevait d'abord à 520,212,500 francs, mais différents amendements qui ont été présentés par M. le Ministre des Finances en portent le chiffre total à 531,237,850 francs, soit une augmentation sur le Budget de 1881 de 124,104,000 francs.

Cette augmentation si considérable provient du développement constant de certains services publics et tout particulièrement du service des postes.

L'encaissement des effets de commerce figure au Budget pour 250 millions, ce qui donne une augmentation de 75 millions sur le budget de 1881.

Les articles d'argent payables sur mandat à vue présentent aussi une augmentation de 35 millions.

Les cautionnements de comptables et d'entrepreneurs, le fonds communal, les dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne et les encaissements de paiements de quittances pour compte de tiers, etc., présentent également de notables augmentations.

Deux articles nouveaux ont été proposés par M. le Ministre des Finances. Il propose de constituer un fonds spécial pour les objets détériorés de casernement, et propose également d'ouvrir un article évalué à 200,000 francs pour le fonds permanent destiné à faire aux officiers montés les avances nécessaires à l'acquisition de leurs chevaux.

Ce Budget n'a que l'importance d'une mesure d'ordre et de comptabilité, et quels que soient ses chiffres, ils ne peuvent ni changer ni modifier les charges de l'Etat.

La loi a été adoptée par la Chambre des Représentants à l'unanimité de ses membres présents.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Président,*  
J.-R. BISCHOFFSHEIM.

*Le Rapporteur,*  
DEVADDER.